

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
N° 10436

**REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

Je soussigné Pierre Descheemaeker, avocat au Barreau de Paris, SCP August & Debouzy Avocats, 6-8 avenue de Messine - 75008 Paris, Toque P 438,

agissant au nom et pour le compte de

la société Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret, société en nom collectif au capital de EUR 21.520.000, ayant son siège social 3 avenue Hoche - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 316 331 065 RCS Paris, représentée par Monsieur Guy Eiferman en sa qualité de Gérant,

ci-après désignée l'apporteur;

ET,

la société Unicet, société par actions simplifiée au capital de EUR 75.600, ayant son siège social 34 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 417 890 589 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Guy Eiferman, en sa qualité de Président,

ci-après désignée le bénéficiaire;

983 m82

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Il est envisagé un apport partiel d'actif par Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret, au profit d'Unicet, appartenant toutes deux au groupe Merck & Co., Inc., (Etats-Unis d'Amérique), portant sur la branche d'activité comprenant l'intégralité des activités Ventes et Marketing rattachées à l'établissement de Paris ainsi que toutes les autres activités exercées au sein de l'établissement de Paris ou depuis celui-ci.

Cette opération s'inscrit donc dans le cadre plus vaste d'une restructuration interne du groupe Merck & Co., Inc., (Etats-Unis d'Amérique) auquel appartiennent toutes deux les sociétés Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret et Unicet.

Cette opération serait, par application de l'article L. 236-22 du Code de commerce, placée sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer un Commissaire à la scission et aux apports chargé, conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L. 236-16 et L. 236-22 du Code de commerce :

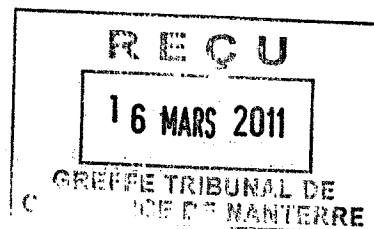
- d'établir un rapport écrit sur la modalité de l'apport partiel d'actif susvisé;
- et d'établir un rapport afin d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actif par Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret à Unicet.

Une note annexe décrivant les sociétés participantes et l'opération d'apport partiel d'actif est annexée aux présentes.

Fait à Paris,

Le 8 mars 2011

august & debouzy avocats
Société Civile Professionnelle d'Avocats
6-8 avenue de Messine - 75008 PARIS
Tél : 01 45 61 51 80 - Fax : 01 45 61 51 99
Toque P 438



**NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE
A LA SCISSION ET AUX APPORTS**

	<p>Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret</p> <p>Apporteuse</p> <p>Société en nom Collectif au capital de EUR 21.520.000</p> <p>Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris</p> <p>316 331 065 RCS Paris</p>	<p>Unicet</p> <p>Bénéficiaire</p> <p>Société par Actions Simplifiée au capital de EUR 75.600</p> <p>Siège social : 34 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie</p> <p>417 890 589 RCS Nanterre</p>
Activité	<p>La recherche, l'étude, la mise au point, l'achat, la fabrication, la transformation et la vente de tous produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine ou vétérinaire, de tous produits chimiques ainsi que de tous produits destinés à l'agriculture et à l'alimentation ; la transformation, la préparation, le dosage, la mise au poids médicinal, le conditionnement de tous produits visés ci-dessus ; l'achat, la fabrication, la transformation de tout mode d'emballage, de boîtage, de flaconnage, destiné à faciliter la vente et la présentation commerciale de ces produits ; l'étude, la recherche, la mise au point de toutes machines ou appareils destinés à la préparation ou fabrication de ces produits ou de leur conditionnement en vue de leur vente.</p>	<p>La fabrication, le conditionnement et la vente, de tous produits pharmaceutiques, chimiques, biologiques, cosmétiques, vétérinaires, diététiques, hygiéniques, agricoles et plus particulièrement de tous produits génériques.</p> <p>Toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières agricoles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.</p>
Actionnariat	<p>A la date de réalisation de l'apport, capital détenu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSD BV (0,02%) • Schering-Plough Holdings France (99,98%). <p><i>Actionnariat actuel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • MSD BV (0,02%) • Financière MSD (99,98%). 	<p>Capital détenu par Schering-Plough Holdings France.</p>
Informations de synthèse sur les sociétés	<p>Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires : EUR 1.096.822.460 • Capitaux propres : EUR 142.949.499 • Résultat : EUR 69.028.554 	<p>Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires : EUR 0 • Capitaux propres : EUR 27 035 • Résultat : EUR -5 085
Nom et adresse des Commissaires aux	<p><i>Titulaire :</i></p>	<p><i>Titulaire:</i></p>

comptes

	Pricewaterhouse Coopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine <i>Suppléant</i> Monsieur Etienne Boris 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	Pricewaterhouse Coopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine <i>Suppléant:</i> Monsieur Yves Nicolas 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Nature et montant des apports	Branche d'activité comprenant l'intégralité des activités Ventes et Marketing rattachées à l'établissement de Paris ainsi que toutes les autres activités exercées au sein de l'établissement de Paris ou depuis celui-ci	
Estimation de l'effectif transféré	1.088	
Evaluation des apports	Méthode d'évaluation retenue : valeur nette comptable	
Valeur approximative de l'actif net apporté	40 millions d'euros	
Rémunération des apports	Méthode de la valeur réelle	Méthode de la valeur réelle
Type d'opération envisagée	Apport partiel d'actif soumis au régime des scissions	Apport partiel d'actif soumis au régime des scissions

ORDONNANCE

2011000436

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

et Thierry Bellef
Jean Luc Wsr.

11 Rue de LABONDE 75009 PARIS

en qualité de



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers



Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce



Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 16/03/2011

Y LELIEVRE